

Annonces légales

Etude de M^e AZAMBRE, notaire à Fournies.

Constitution de Société

Suivant acte reçu par M^e AZAMBRE, notaire à Fournies, soussigné, en présence de témoins, le 28 décembre 1885, lequel porte la mention suivante :

Fragettes, à Roubaix, le 29 décembre 1885, il. Recu trois cents francs, décimes soixante-quinze francs.

(Signé) : Roger.

Il a été formé entre M. Charles BELIN, manufacturier, demeurant à Fournies, et une autre personne demeurant à la même date, une Société commanditaire simple pour la exploitation d'une usine, située à Fournies appelée "La Purification", la fabrication des fils et de tissus et la vente des tissus.

La durée de la société est de 10 années et 3 mois, qui commenceront à courir le 1^{er} janvier 1886 et expireront le 31 mars 1895.

Le siège de la société est fixé à Fournies, n° 32, dans une maison occupée par M. Belin, son nommé.

La raison et la signature sociales seront :

Ch. BELIN et Cie

Il a été dit que M. Belin aurait seul la gestion et la signature de la société, mais qu'il ne pourra faire usage de cette signature que pour les affaires de cette société.

Le fonds social a été fixé à la somme de trois cent mille francs et a été versé par l'associé commanditaire jusqu'à concurrence de deux cent cinquante mille francs.

Pour extrait conforme audit acte, dont deux expéditions ont été déposées le 30 décembre 1885, l'une au greffe du Tribunal civil d'Arras et l'autre à celui de la Justice-de-Paix du canton de Trouville-Nord.

12 Signé : AZAMBRE.

Formation de Société

D'un acte sous seings privés en date à Lille le trente décembre mil huit cent quatre-vingt-cinq, soit 27 janvier 1886, folio 91, cases 325.

Il appert :

Qu'une société en nom collectif a été créée entre M. Desmette Lepage, négociant, demeurant à Lille, rue de Paris, 160, et M. Dassas Rogeau, négociant, demeurant aussi bien pour l'exploitation d'un commerce de fils, de lin, d'étoffes et de jutes, dans la maison sis à Lille, rue de Paris, 160.

La raison et la signature sociales sont :

LEPERS et ROGEAU

Le siège de la société est à Lille, rue de l'Arche 400.

Les associés gérantront conjointement et avec des pouvoirs égaux; ils auront tous deux la signature sociale, mais n'en feront usage que pour les affaires de la société.

La durée de la société est fixée à huit années à partir du 1^{er} janvier 1886.

Le capital social est de deux cent cinquante mille francs dont chaque associé a apporté un mille.

Tous deux dudit acte ont été déposés conformément à la loi, l'un au greffe du Tribunal de commerce de Lille, le 4 janvier 1885, et l'autre au greffe de la Justice-de-Paix du canton Sud-Est de Lille, le même jour.

Pour extrait :

17 LEPERS et ROGEAU.

TRIBUAL DE COMMERCE DE LILLE

Messieurs les créanciers de la faillite du sieur Victor BUTIN, maître-maçon à Lomme, sont invités à se réunir au Tribunal de commerce de Lille, des salles d'audience, le 12 janvier 1886, à 10 heures du matin, pour donner leur avis tant sur la composition de l'état des créances qu'assumer que sur la nomination des syndics désignés.

Le Greffier du Tribunal, BROUTIN,

20

IMMEUBLES A VENDRE

Etude de M^e Georges D'ARRAS, notaire à Dunkerque, rue Faulconier, 6.

ADJUDICATION aux enchères publiques

En l'étude de M^e D'ARRAS, notaire, le samedi 9 janvier 1886, à 3 heures après-midi.

DUNE

FERME Sise à Petite-Synthe

près le pont de Petite-Synthe

Cette ferme, composée de maison d'habitation, granges, écuries, étables, avec 10 hectares (40 ares 53 centiares de terre, dont 5 hectares 06 ares 29 centiares en pature), est divisée comme suit : 1^{er} 9 hectares 53 ares 01 centiares, n° 269, 270, 272, 278 à 286, section D du cadastre; tenant à M. Michielis Douillé, Bonvallot, Dekeyser, Delanghe et Degroot, au camion de Bruges ; 2^{er} 9 ares 01 ares 53 centiares, n° 294 à 297, section D; tenant au Noordgracht, à M. Michielis, Delanghe et Degroot.

3^{er} 5 hectares 53 ares 55 centiares, n° 212 et 214, section D, contre la station de Petite-Synthe; tenant au camion de Gouveni-Strate ; 4^{er} 1 hectare 19 ares 64 centiares, n° 275, section D; tenant au cailloutier Queu-Strate, à MM. Michielis, Delanghe et Degroot.

Les 3 premiers articles sont occupés par MM. Jules Codron, Delcroix, Colcoen et Baeten, avec droit de jouissance jusqu'au novembre 1887, moyennant par an 3,500 fr. 60

Le Gérant : ALFRED REBOUX.

18

FERME

Sise à Petite-Synthe

aux environs de la ferme de

la ferme de la ferme de